



## AUDIO CHSCT COVID-19 du 14 avril 2020

### Informations – Nouveautés

- À Bordeaux, confirmation du passage de l'AT Part en mission prioritaire pour le N2 à compter du 20/04. Seulement 3 portables disponibles donc organisation d'un roulement entre deux équipes de 3 personnes.
- À Poitiers, c'est la mission CFM qui vient rallonger la liste des prioritaires. Faute de portables disponibles, le travail se fera en présentiel avec 3 personnes (sur 9) et donc un roulement sur 3 semaines. La direction justifie également le présentiel par le besoins de grands écrans.
- À Limoges, l'éditique pourrait se voir confier l'édition de lettre-chèques de secours.

### Échanges

Interrogé sur le dé-confinement et son organisation, le DISI indique qu'on en est pas encore là et n'a pour l'instant aucune consigne.

Intervention de la CGT soulignant le nombre croissant d'agents travaillant sur site, notamment à Poitiers. Nous rappelons que, pour nous, toute mission qui n'impose pas une présence sur site devrait se faire en télétravail. C'est toujours la pénurie de matériel qui impose cette organisation, mais le direction argue aussi que certains agents pourraient préférer venir sur site par confort. Nous soulignons alors la nécessité et la responsabilité de faire respecter autant que possible le confinement.

Le DISI qualifie le taux de 20 à 25% d'agents sur site de « haut mais dans la moyenne ».

A la question « les collègues non prioritaires peuvent-ils espérer avoir un PC avant la fin du confinement? » Le directeur réaffirme que le matériel est réservé aux missions prioritaires et qu'il a fallu faire des choix. Pour illustrer le problème de pénurie il nous informe que les dernières commandes nationales sont de 3300 PC qui sont réparties sur les 130 directions y compris les DISI.

La DISI Sud Ouest devrait recevoir 365 PC pour toutes les directions de son périmètre autant dire qu'il n'y en aura pas beaucoup pour les agents de la DISI.

Suite à un incident de production qui a conduit des agents du G2A à travailler en heures supplémentaires le week-end dernier, Mme Delmas est intervenue pour en appeler à la vigilance, la situation de télétravail liée au PCA ne devant pas conduire à des abus horaires, elle rappelle le droit et la nécessité de la déconnexion. La CGT partage bien sûr ce point de vue et affirme que le PCA ne doit pas conduire à effectuer en dehors des heures habituelles de travail des actions qui auraient attendu le lendemain ou la semaine suivante en temps normal. Le DISI précise que les heures supplémentaires sont toujours faites à la demande de l'administration.

En prévision du dé-confinement et du retour progressif des agents dans les services, nous avons demandé au médecin de prévention si les agents à risque, ayant des pathologies qui pourraient justifier un aménagement de travail à la reprise, devaient d'ores et déjà se signaler. Le médecin répond que ce n'est pas encore le moment, elle précise aussi que la liste des pathologies concernées est limitative et tend à se réduire.

Suite à l'annonce de prolongation du confinement pour au moins 4 semaines, nous avons posé la question de la mise en place effective d'un roulement dans les services où seuls certains agents sont au travail (TT ou sur site).

Cette question nous paraît importante à la fois pour les collègues qui travaillent depuis le début et qui pourraient vouloir souffler un peu, et pour ceux qui sont en ASA et qui peuvent mal vivre cette mise à l'écart prolongée.

Nous tenions aussi à évoquer les conséquences négatives des ASA de longue durée : perte de jours ARTT, et probablement de primes au prorata. Et encore, au moment de cette réunion nous n'avions pas l'information concernant le retrait de 5 à 10 jours ARTT ou congés. Cela renforce la nécessité d'un roulement équitable.

Le DISI répond que le principe du roulement a été affirmé dès le début et que le roulement est effectif. Il fait intervenir des chefs d'ESI pour illustrer son propos par les cas de différents services où le roulement est en place. Nous avons pourtant connaissance de situations où le roulement ne semble pas se faire, d'où notre question.

Face à cette réponse nous ne pouvons donc qu'encourager les collègues qui seraient concernés par une absence de roulement à nous signaler leur situation et à interpeler leurs chefs de services.

Concernant l'éditique, le DISI annonce que l'atelier de Poitiers est légèrement en avance sur le calendrier prévisionnel. Nous demandons logiquement si cela va se traduire par une réduction des horaires, puisque cela avait été évoqué la semaine dernière. Il n'en est pas question pour l'instant, il y a encore trop d'incertitudes sur la suite.

Concernant les frais de repas de ceux qui seront venus travailler sur site durant le confinement (hors plateaux-repas fournis), la direction indique être en attente de directives complètes de RH1A. La prise en charge est toutefois actée avec effet rétroactif, le DISI précise que le décret prévoit la fourniture de justificatifs.

Concernant les mouvements de mutations, un décalage de quelques semaines a été annoncé sans plus de précisions.

La CGT est intervenue au sujet des congés prévus qui ne peuvent être annulés. Le DISI confirme qu'il n'est pas possible d'annuler les congés posés **et validés** durant la période de confinement, ceci pour éviter un effet d'aubaine. Nous faisons observer que dans certaines situations (plusieurs semaines prévues, pour un voyage par exemple) cette décision est quand même très dure. Le DISI évoque la difficulté que pourrait engendrer un trop grand nombre de demandes de congés lors de la reprise et durant l'été.

Il va même plus loin en précisant que tout le monde ne pourra peut-être pas partir en période d'été et qu'il y aura des arbitrages. Il ajoute qu'en cas de difficultés sur les plans de congés la priorité serait donnée à ceux qui ont travaillé durant le confinement, par opposition à ceux qui sortiraient de plusieurs semaines d'ASA.

La CGT s'est vivement opposée à cette disposition, rappelant que les agents en ASA subissent cette situation qu'ils n'ont pas choisie et ses conséquences (voir plus haut). Cherchant à savoir s'il s'agissait d'une consigne nationale ou d'une position locale, nous n'avons pas obtenu de réponse claire mais le DISI a tout de même rappelé que la continuité de service s'apprécie en local.

Enfin un point est fait sur la communication. Suite à nos interventions des semaines précédentes nous avons constaté une amélioration. Nous interrogeons la DISI sur la tentative de prise de contact avec les agents isolés, ceux qui n'ont pas donné de coordonnées, notamment pour les informer de la disponibilité du webmail pour tous. Le DISI indique qu'il compte sur le bouche à oreille entre collègues, les réseaux sociaux. Il rappelle que ces agents peuvent aussi faire l'effort de contacter leur hiérarchie ou la DISI.

## Prochaine réunion le lundi 20 avril.

N'hésitez pas à adresser vos remarques ou questions à [cgt.disi-sud-ouest@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.disi-sud-ouest@dgfip.finances.gouv.fr)